

## **IMMATRICULATION D'UN ARTISAN**

*(Pièces justificatives à fournir au Centre de Formalités des Entreprises)*

### **ENTREPRISE** : (création ou reprise)

- Titre de propriété ou permis de construire.
- Bail commercial ou autorisation du propriétaire.
- Acte de vente ou, à défaut, attestation délivrée par le notaire, mentionnant date d'entrée en jouissance, prix et droit au bail.
- Acte constatant le transfert de propriété en cas de donation ou de succession.

### **MODALITES D'EXERCICE** :

- Acte de location-gérance en cas de location-gérance.
- Pour les taxis, autorisation de la Mairie.
- Pour les S.D.F. (Sans Domicile Fixe) : carnet de circulation délivré par la Sous-Préfecture de la commune de rattachement.
- Pour une activité ambulante, carte professionnelle d'activité ambulante ou attestation provisoire d'activité ambulante délivrée par la Sous-Préfecture.

### **JUSTIFICATIFS CONCERNANT LA PERSONNE** :

#### **POUR LES PERSONNES DE NATIONALITE FRANCAISE** :

- . Carte Nationale d'Identité.
- . Carte Sécurité Sociale.

#### **POUR LES NATURALISES** :

- . Ampliation (double authentique) du décret de naturalisation (délivrée par le Ministère des Affaires Etrangères ou de l'Intérieur).
- OU . Extrait du Journal Officiel dans lequel ce décret a été publié.
- OU . Certificat de nationalité (délivré par le Juge d'Instance du domicile ou par le Ministre des Affaires Sociales).

#### **POUR LES ETRANGERS** :

- . Carte de résident ou de résident privilégié.
- . Carte de séjour + autorisation préfectorale en application de la loi du 08/10/1940.

**SONT DISPENSES DE L'AUTORISATION PREFECTORALE**, les ressortissants des Etats membres de la C.E.E., les ressortissants de l'Algérie, du Congo, du Gabon, du Tchad, de l'Empire Centre-Africain.

**DANS TOUS LES CAS :**

- Justificatifs des diplômes (sauf Certificat d'Etudes Primaires).
- Certificats de travail (quelles que soient les professions exercées).
- Attestation de suivi de **stage obligatoire préalable à l'installation** (décret n° 82.2091 du 23/12/1982).
- Attestation d'information du conjoint

**MENTION DE CONJOINT-COLLABORATEUR :**

- Extrait d'acte de mariage.
- Signature des deux conjoints.

**HERITIER OU AYANT-DROIT :**

- Acte notarié mentionnant la qualité.

**BENEFICIAIRES ACCRE :**

- Demande d'exonération
- Pièces justificatives

**COUTS (\*)**

<b>IMMATRICULATION :</b>	174,00 Euros
<b>INSCRIPTION ETABLISSEMENT SECONDAIRE :</b>	62,50 Euros
<b>MENTION DE CONJOINT-COLLABORATEUR :</b> <b>(gratuit si en même temps qu'immatriculation)</b>	62,50 Euros

(\*) En cas de règlements par espèces, ceux-ci seront reçus tous les jours sauf le vendredi après-midi.